

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2017

DATE DE CONVOCATION 23/03/2017	L'an deux mille dix sept, mardi 28 mars à 20 h 30 Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Robert de KERVEGUEN, maire
DATE DE PUBLICATION 29/03/2017	Etaient présents : MM. Claude DUMONT, Catherine DANEL, Marie-France PUGET, Patrick MADI, Ana FAUVET, Philippe CORTES, Isabelle COT, Alain PAVIOT
NOMBRE DE CONSEILLERS	Formant la majorité du conseil en exercice.
EN EXERCICE 13	Absents excusés : MM. Catherine BONNOUVRIER, Vincent GUILLOUËT, Anick PERTUISOT, Jean FERLIER
PRESENTS 09	Pouvoirs : Mme Catherine BONNOUVRIER à Mme Marie-France PUGET M. Vincent GUILLOUËT à M. Robert de KERVEGUEN Mme Anick PERTUISOT à Mme Isabelle COT M. Jean FERLIER à M. Alain PAVIOT
VOTANTS 13	SECRETAIRE : Mme Ana FAUVET

Ouverture de séance à 20 h 30.

Le procès-verbal du 27 décembre 2016 est adopté à l'unanimité.

Ajout de points supplémentaires à l'ordre du jour

Avec l'accord des membres présents, il est ajouté trois points à l'ordre du jour :

- La mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la mairie
- le renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent communal au S.I.R.S. (syndicat intercommunal de ramassage scolaire Guiry-en-Vexin/Théméricourt/Vigny)
- le projet de construction d'une résidence locative conventionnée rue Marie

Délibérations

Demande de subvention D.E.T.R. 2017 – acquisition du bâtiment de la poste :

La commune est éligible en 2017 au concours financier de l'Etat attribué sous forme de subvention dans le cadre de la D.E.T.R. 2017 (dotation d'équipement des territoires ruraux).

Sur proposition du maire, une demande de subvention portant sur l'acquisition du bâtiment de la poste de Vigny avec une MSAP existante sera déposée sur la base d'un coût d'opération de 482 000 €.

Cette demande de subvention viendra compléter le financement dans le cadre d'un contrat de ruralité porté par la CCVC.

Demande de subvention – travaux de rénovation du court de tennis :

Les travaux de rénovation du court de tennis dont le devis s'élève à 21 156,00 € ht (25 387,20 € ttc) sont éligibles pour les subventions suivantes :

- Région : dans le cadre de l'opération « Nouvelles ambitions pour le sport en Ile-de-France »

Taux maximum de subvention : 15 %

- Réserve parlementaire : confirmation du soutien financier du sénateur Alain Richard reçu le 06 mars 2017 mais aucun montant annoncé.

Le conseil municipal autorise le maire à procéder aux demandes de subventions.

Demande de subvention – travaux de voirie au titre de l'ARCC :

Le maire propose de déposer une demande de subvention auprès du conseil départemental pour des travaux de voirie suivants :

- 1) le délaissé du CV 6 entre la rue de Rouen et la RD 14 menant au gymnase au titre de l'ARCC/école (aide aux routes communales et communautaires).

Les travaux ont été estimés à 132 796,90 € H.T.

La subvention du département : 40 000 € (50 % plafonné à 80 000 €)

Participation du syndicat intercommunal des collèges des cantons de Marines et Vigny : 35 000 €.

- 2) rue Marie, avenue Pierre Peineau, rue de la vieille côte, allée du bois Ribot au titre de l'ARCC (aide aux routes communales et communautaires).

Les travaux ont été estimés à 154 734,50 € H.T.

La subvention du département : 42 000,00 € (28 % plafonné à 150 000 €)

Le Conseil Municipal donne son accord.

Vente du terrain au SICCMV - gymnase :

La Commune de Vigny a acquis le 28 décembre 2010 la totalité de la parcelle cadastrée section AA n°20 d'une superficie de 7 907 m² au prix de 180 000 €.

Il est proposé de vendre au syndicat intercommunal des collèges des cantons de Marines et de Vigny la parcelle d'implantation du gymnase du collège de Vigny, à savoir 3610 m², au prix de 82 180 € correspondant au rapport entre le prix d'acquisition initiale portant sur la totalité de la parcelle et sur le lot à céder.

Le service du domaine a donné un avis favorable à cette évaluation.

Le syndicat intercommunal des collèges des cantons de Marines et de Vigny a délibéré le 06 mars 2017 approuvant ces conditions de vente.

Le conseil municipal donne son accord pour réalisation cette vente et autorise le maire à signer tous les actes y afférents auprès de Maître Eric Lebrun, notaire à Vigny.

Modification des statuts de la CCVC :

Vu l'arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2012 portant création de la Communauté de Communes Vexin Centre ;

Vu les statuts initiaux de la Communauté de Communes Vexin Centre prévoyant à l'article 16, que la compétence obligatoire est étendue conformément à la Loi NOTRe ;

Compte tenu de la loi NOTRe, il apparaît aujourd'hui utile de modifier en conséquence les statuts actuels.

Sur une proposition formulée par le Président, le conseil communautaire de l'EPCI, qui s'est réuni le 1^{er} mars 2017 et l'ensemble des délégués qui ont voté à l'unanimité les statuts modifiés.

Le conseil municipal, à l'unanimité, après lecture des nouveaux statuts :

- adopte les modifications des statuts, proposées et votées par la communauté de communes Vexin Centre lors de sa réunion du 1^{er} mars 2017;
- demande à M. le sous-Préfet de Pontoise de bien vouloir arrêter les nouveaux statuts de l'EPCI.

Adhésion de la CCVC au SIMVVO :

Vu le Code général des collectivités territoriales et la délibération 2016 DECEMBRE-101 de la communauté de communes Vexin Centre du 14 décembre 2016 approuvant l'adhésion de la communauté de communes Vexin Centre au Syndicat Intercommunal de Musique du Vexin et du Val de l'Oise (SIMVVO),

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la communauté de communes Vexin Centre au Syndicat Intercommunal de Musique du Vexin et du Val de l'Oise (SIMVVO).

Assainissement – convention en domaine privé :

Vu les explications de Marie-France Puget, le conseil municipal autorise le maire à signer les conventions en domaine privé avec les riverains concernés par les travaux de mise en séparatif des eaux pluviales pour leur permettre d'obtenir une aide financière de l'agence de l'eau Seine Normandie.

Groupement de commandes pour l'achat d'énergie et services associés coordonné par le syndicat mixte départemental électricité, gaz, télécommunication du Val d'Oise :

Sur proposition du maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE d'adhérer au groupement de commandes d'achat d'énergie et services associés du SMDEGTVO,

APPROUVE l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'énergie et services associés coordonné par le SMDEGTVO,

DONNE mandat au président du SMDEGTVO pour signer et notifier les marchés ou accords cadres dont la commune de Vigny sera partie prenante,

DECIDE de s'engager à exécuter, avec la ou les entreprises retenues, les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune de Vigny est partie prenante et régler les sommes dues au titre des marchés,

AUTORISE le maire à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Modification des indemnités de fonction des élus :

Le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 porte modification de l'indice brut terminal de la fonction publique qui sert de base de calcul aux indemnités de fonction des élus locaux.

La délibération du conseil municipal du 29 avril 2014 fixe les taux et montant des indemnités du maire et des adjoints sur l'indice brut terminal 2015.

Considérant que l'indice brut terminal passe de 1015 à 1022 à compter du 1^{er} janvier 2017.

Le conseil municipal donne son accord sur les nouvelles indemnités suivantes :

Fonction	Taux	Nouvelle indemnité annuelle	Indemnité précédente annuelle	Gain annuel
Maire	37,61 % de l'indice 1022	17 469,05 €	17 363,30 €	105,75 €
1 ^{er} Adjoint	14,38 % de l'indice 1022	6 679,21 €	6 638,77 €	40,44 €
2 ^{ème} Adjoint	13,03 % de l'indice 1022	6 052,16 €	6 015,52 €	36,64 €
3 ^{ème} Adjoint	11,69 % de l'indice 1022	5 429,76 €	5 396,89 €	32,87 €
4 ^{ème} Adjoint	10,35 % de l'indice 1022	4 807,36 €	4 778,26 €	29,10 €

Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent communal au SMIRTOM du Vexin et au SIRS :

La commune met à disposition auprès du SMIRTOM du Vexin un agent communal un jour par semaine pour tenir sa comptabilité avec gestion des payes et carrières de son personnel, et auprès du SIRS (syndicat intercommunal de ramassage scolaire de Guiry-en-Vexin/Théméricourt/Vigny) un agent trois heures par jour scolaire pour l'accompagnement des enfants durant leur transport vers les écoles de Vigny.

En contrepartie ses syndicats reversent à la commune de Vigny les parts de salaires, primes et indemnités éventuelles, les charges sociales et patronales, au prorata des heures effectuées par les agents pour leur compte. Le conseil municipal autorise le maire à signer de nouvelles conventions, les conventions passées avec ces syndicats étant arrivées à leur terme.

Révision du plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée :

Vu les explications de Jean Ferlier, après avoir pris connaissance de l'élargissement du PDIPR, et après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- 1) décide de donner un avis favorable sur le circuit de randonnée dénommé PDIPR
- 2) décide de donner un avis favorable sur l'inscription au PDIPR des chemins ruraux suivants :
 - chemin rural n°25 dénommé chemin de la fontaine aux malades
 - chemin rural n°34 dénommé chemin dit du cimetière
 - sente de la fontaine aux malades.
- 3) s'engage à conserver le caractère public et ouvert des voies et chemins inscrits au PDIPR ;
- 4) s'engage en cas d'aliénation ou de suppression d'un chemin ou d'une section de chemin inscrit au PDIPR, à proposer au conseil départemental un itinéraire de substitution afin de garantir la continuité du tracé ;
- 5) s'engage à accepter le balisage, la mise en place de panneaux et la promotion du circuit pour les chemins inscrits au PDIPR.

Mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la mairie :

Le maire rappelle le projet de réhabilitation de la mairie, les nombreux défauts du bâtiment actuel en termes de fonctionnalité des locaux et de dépenses énergétiques, les enjeux importants pour un meilleur accueil du public et l'objet du réaménagement de la mairie.

Ce projet peut se réaliser dans le cadre des nouveaux contrats ruraux soutenus par la région Ile de France et le département du Val d'Oise. La dépense subventionnable est plafonnée à 370 000 € et le taux de subvention cumulé est de 70%.

Après une étude technique et financière l'évaluation des travaux s'élève à 375 000 € HT.

Le conseil municipal après avoir délibéré,

- Approuve le principe de cette réalisation,
- Approuve le lancement d'une consultation pour retenir l'architecte maître d'œuvre du projet de réhabilitation de la mairie pour un cout prévisionnel de travaux de 375 000€ HT,
- Autorise le maire à signer tous les actes et documents nécessaires à la réalisation de cette opération et notamment pour faire les demandes de subventions auprès des financeurs,

Comité des Fêtes

L'avocat de la commune nous a informés que les deux assemblées de dissolution et liquidation du comité des fêtes de Vigny se sont déroulées le 10 mars. La dissolution a été votée ainsi que la restitution des subventions à la commune à hauteur de 16 135,89 € (après paiement du mandataire - 3000 € TTC – du liquidateur – 1 200 € TTC et des frais de publicité).

Le comité des fêtes disposait d'un actif de 20 835,89 €.

Le versement des sommes revenant à la commune de Vigny interviendra à l'initiative du liquidateur amiable au plus tard le 30 avril 2017.

Projet de construction d'une résidence locative conventionnée

Le maire donne connaissance du nouvel avant projet de construction d'une résidence locative conventionnée rue Marie remis par la Société NOVALYS.

Le programme de construction comprend un ensemble de 25 logements collectifs dans deux bâtiments haut d'un étage avec combles avec 30 places de stationnement.

Robert de Kervéguen précise qu'il ne s'agit pas de regarder le positionnement et l'aspect visuel et esthétique des deux résidences avec 25 logements, ni même le stationnement mais de donner un avis sur le principe de deux « petits immeubles résidentiels » plutôt que des maisons individuelles tout en sachant que si ce projet se poursuit, il faudra regarder de façon détaillée tous ces aspects ainsi que les prescriptions indiquées dans le PLU sur cette parcelle.

Le conseil municipal, à la majorité, donne un avis favorable à ce que ce projet soit soumis à l'architecte des bâtiments de France.

Caisse des écoles – rapporteur : Catherine Danel

La caisse des écoles s'est réunie le 5 avril dernier.

Compte administratif 2015 : - dépenses de fonctionnement : 253 119,40 €

- recettes de fonctionnement : 275 659,84 €

soit un excédent de fonctionnement de 22 540,44 €

- dépenses d'investissement : 0 €

- recettes d'investissement : 884,83 €

soit un excédent d'investissement de 884,83 € et un excédent global de clôture de 23 425,27 €

Budget primitif 2017 : - dépenses et recettes de fonctionnement : 269 930,44 €

- dépenses et recettes d'investissement : 884,83 €

Nouvelles activités périscolaires : certaines activités ne vont pas être reconduites à la prochaine rentrée telles que les échecs qui seront remplacés par de l'anglais. Des contacts ont été pris avec l'association « les savants fous » : activités scientifiques.

Projection d'un petit film pour présenter les activités NAP aux parents lors de la fête de fin d'année de l'école. Il sera mis également sur le site internet.

Incertitude sur les aides versées par l'Etat et la Caisse d'Allocation Familiales.

Participation aux fournitures scolaires : 57 élèves de l'extérieur accueillis à l'école.

Montant de la participation pour l'année scolaire 2017/2018 : 440 € et 390 € à partir du 2^{ème} enfant de la même famille.

Prévisions des effectifs scolaires : actuellement 191 élèves et à la rentrée de septembre les effectifs à priori sensiblement les mêmes.

Sorties scolaires : 2 animations prévues avec les ânes du Vexin pour les CM2 financées par l'Association des parents d'élèves de Vigny – ateliers dans le cadre du festival du cerf-volant à Marines pour les PS à CE1 dont le transport est financé par la mairie – sortie à l'île de loisirs à Cergy avec rencontre des correspondants pour les CM1 dont le transport est financé par la mairie – une sortie sur Cergy pour les CE2 couplée avec les CM1 – visite de la BNF à Paris pour les CM2 – journée « olympiades » sur le stade 1^{ère} semaine de juillet avec équipes multi-âges – pièce de théâtre « le Roman de Renart » le 26 avril salle des fêtes de Vigny avec la participation financière de l'association de parents d'élèves de Vigny et de la mairie.

Cantine : augmentation en septembre de 0,05 € des tarifs soit repas enfant : 4,05 € et repas adultes : 4,50 €.

Mise en place de petits ilots pour les plus petits et un surveillant supplémentaire pour aider les ATSEM.

Garderies et étude surveillée : augmentation en septembre de 0,05 € des tarifs des garderies et l'étude surveillée.

Souscription : une lettre circulaire sera adressée aux parents d'élèves et aux habitants de Vigny

Fête de fin d'année et kermesse : le 30 juin

Mise en sommeil de la caisse des écoles en vue de sa dissolution : Pour des motifs de simplification administrative, la caisse des écoles va être mise en sommeil pour dissolution après 3 ans sans activités. Ses activités et charges budgétaires seront transférées sur le budget communal à compter du 1^{er} janvier 2018.

Subvention : accordée à la ligue contre le cancer qui offre des agendas scolaires aux CM2.

Piscine : problème de transport et il va être demandé une compensation pour la vacation annulée.

Commission animation, vie associative, sport et jeunesse – rapporteur : Isabelle Cot

Fête de Longuesse le 1^{er} juillet :

Flyer distribué pour l'organisation des ateliers fleurs (les mardis – 8 à 9 personnes) et bricolage (les mercredis – 7 à 8 personnes).

Toujours à la recherche d'une miss âgée entre 15 et 30 ans

Décor du char : participation des enfants pour un drapé qui cachera les roues. Franck Mahé prête sa remorque

Soirées Théâtre :

Le 28 et 29 avril à 20 h 30 dans la salle des fêtes de Vigny organisées par le théâtre de l'Usine par la compagnie Hubert Jappelle en partenariat avec la CCVC

Jeux intervillages : Le 13 mai après-midi organisés à Frémainville. Proposition de 2 jeux : le méli-mélo et le tir au but.

Fête du village :

Le 10 juin sur le stade avec la participation des associations de Vigny à travers des activités et démonstrations, des savants fous (défis scientifiques et ludiques), de Acrobat Afro (bulles de savon géantes) , des jeux, un concert des collégiens avec déjeuner champêtre (méchoui – barbecue). Il est prévu également l'élection de la miss pour la fête de Longuesse.

Commission environnement, patrimoine, urbanisme – rapporteur : Isabelle Cot

Matinée éco-citoyenne : le samedi 25 mars sur le ramassage des déchets avec la participation de 40 personnes (20 adultes et 20 enfants).

Deux circuits proposés : un qui allait sur la zone d'activité et la gaudière et le deuxième chemin entre le Bord'Haut et la RD 14 et retour par l'allée du Bois Ribot au centre du village

Des remerciements à Alexandre Haslund pour sa présentation powerpoint sur le recyclage des déchets et le SMIRTOM du Vexin

Journée du patrimoine : le week-end du 16 et 17 septembre

Prochaine réunion de la commission le 5 avril à 17 h 30.

Compte tenu du départ de Delpine Valin-Hobbe, Isabelle Cot est élue à l'unanimité vice-présidente de la commission environnement, patrimoine, urbanisme.

Commission information, communication – rapporteur : Ana Fauvet

Les Brèves sont en cours de réalisation avec une parution prévue début avril.

Le nouveau site internet a été mis en ligne le lundi 27 mars.

Il a été mis en place des signatures mail pour la mairie et la réalisation d'une charte graphique pour le courrier en tête de lettre de la mairie.

Conseil intercommunal des jeunes – rapport : Catherine Danel

A la suite de la distribution de flyer sur la mise en place d'un conseil intercommunal des jeunes pour les 12 à 20 ans, Claire Pailla (titulaire) et Annaëlle Quellery (suppléante) se sont portées candidates.

Antoine TRAINEAU a accepté de les aider et de les accompagner aux réunions.

Une première réunion a eu lieu le 17 mars à la CCVC, 17 communes étaient représentées.

L'installation du conseil intercommunal des jeunes aura lieu le 25 avril.

Les représentants de Vigny vont réfléchir sur les thèmes sur lesquels ils souhaitent s'investir.

Le maire propose que Claire Pailla et Annaëlle Quellery viennent à la prochaine réunion du conseil municipal, accompagnées de Antoine Traineau, pour se présenter.

Informations diverses

MSAP

La maison de services au public a été inaugurée le 10 mars en présence du Préfet du Val d'Oise, du député, du sénateur Alain Richard, du conseiller départemental, du secrétaire Général de la Préfecture, du directeur régional réseau et banque de la poste, du président de la CCVC.

Le Maire a demandé au préfet que le service passeport et CNI soit installée à la MSAP.

Clocher de l'église

L'entreprise Mignot a fait un devis pour la réparation des descentes de gouttières.

L'architecte missionné par la mairie a profité de la grue de 50 mètres avec nacelle pour faire l'inspection du clocher. Il doit nous établir un rapport d'expertise en détaillant les travaux les plus urgents et ceux à prévoir dans le temps. Ce document nous permettra de consulter des entreprises.

L'entreprise Mignot a mis en place une bâche plus résistante sur le clocher en attendant la réalisation des travaux.

Claude Dumont remercie Alexandre HASLUND qui a accompagné l'architecte.

L'architecte va également nous faire une proposition pour la réfection et protection des vitraux.

Le maire propose de lancer une souscription pour ces travaux.

Travaux

Claude Dumont fait savoir que l'entreprise Colas a bouché les trous dans la chaussée des différentes voies de la commune avec du goudron chaud.

Les travaux ont commencé rue Vaillant et le maire va organiser une réunion avec les riverains pour proposer de mettre cette voie en sens unique et la mise en place de potelets coté impair pour interdire le stationnement sur une partie de la rue.

Les travaux sur les trottoirs de la rue Beaudouin devraient pouvoir commencer rapidement.

Réunions des nouveaux habitants

Une quinzaine de nouveaux habitants ont participé à la réunion le 4 mars dernier.

Réunion des industriels de la zone d'activités la croix jacquebot

La réunion a eu lieu le 22 mars et portait principalement sur le stationnement anarchique rue de la croix Jacquesbot et les solutions envisagées. Le Maire va interroger l'architecte des bâtiments de France pour savoir s'il autoriserait la création de places de stationnement paysager à l'arrière des constructions dans la coulée verte.

Commission économique et des finances : réunion le 4 avril à 19 heures

Conseil municipal : réunion le 5 avril à 20 h 30 pour le vote du Budget Primitif 2017

Garage communal

Dans le cadre de la procédure de bien sans maître concernant le garage communal situé 26, rue Beaudouin à Vigny, un requérant avait saisi le tribunal administratif en revendiquant être le propriétaire puis il s'est désisté.

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, le maire passe la parole aux membres présents.

Isabelle Cot transmet les compliments de la mairie de Marines sur les Brèves.

Elle fait part également d'une remarque d'une habitante sur la page face book de la mairie qui n'est pas alimentée.

Jean-Claude Germain, dans l'assistance, s'interroge sur l'existence d'un ascenseur dans le projet de résidence locative rue Marie.

La séance est levée à 23 h 06.